

RESSOURCES HUMAINES

Modification de la délibération relative à l'indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés et à l'indemnité pour travail normal de nuit

1 DOCUMENT - Publié le 28 mars 2024

CIAS
Comité Inter-Associatif des Indemnités

Comité d'Administration
Séance du 28 mars 2024 à 18h00

au siège du conseil de Grand Lac, 1501 Boulevard Lapin 73100 Aix-les-Bains

NOM ET PRÉNOM	Présence (X)	Absence ()	Partiel ()
1. M. Jean-Louis GILBERT	X		
2. M. Jean-François BARRIET	X		
3. M. Christophe de Saint-Just	X		
4. M. Jean-Louis GILBERT	X		
5. M. Jean-Louis GILBERT	X		
6. M. Jean-Louis GILBERT	X		
7. M. Jean-Louis GILBERT	X		
8. M. Jean-Louis GILBERT	X		
9. M. Jean-Louis GILBERT	X		
10. M. Jean-Louis GILBERT	X		
11. M. Jean-Louis GILBERT	X		
12. M. Jean-Louis GILBERT	X		
13. M. Jean-Louis GILBERT	X		
14. M. Jean-Louis GILBERT	X		
15. M. Jean-Louis GILBERT	X		
16. M. Jean-Louis GILBERT	X		
17. M. Jean-Louis GILBERT	X		
18. M. Jean-Louis GILBERT	X		
19. M. Jean-Louis GILBERT	X		
20. M. Jean-Louis GILBERT	X		
21. M. Jean-Louis GILBERT	X		
22. M. Jean-Louis GILBERT	X		
23. M. Jean-Louis GILBERT	X		
24. M. Jean-Louis GILBERT	X		
25. M. Jean-Louis GILBERT	X		

Agenda des travaux prévus :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2024

2. Modification de la délibération relative à l'indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés et à l'indemnité pour travail normal de nuit

Président : M. Jean-Louis GILBERT
Vice-président : M. Jean-François BARRIET
Secrétaire : M. Christophe de Saint-Just
Trésorier : M. Jean-Louis GILBERT
Chargé de mission : M. Jean-Louis GILBERT

Le Président,
Christophe de Saint-Just

Le Secrétaire,
Christophe de Saint-Just



COMBINEPDF (30).PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 2,0 MO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.